

Villeneuve-lès-Maguelone
Quand l'ignorance
vole au secours de la bêtise

Non content d'avoir créé un « Mouvement républicain de salut public », dont le programme consiste essentiellement à vouloir imposer par la loi le retour au calendrier républicain, un citoyen de Maguelone, M. Hadjadj, a fait un procès à la municipalité de sa commune pour faire ôter les panneaux portant, sur le bord des routes d'accès, sous le panneau français, le nom occitan de cette dernière : « Vilanòva de Magalona ». Le Tribunal administratif de Montpellier a cru devoir lui donner raison en rendant le 12 octobre un jugement qui condamne la municipalité à retirer au plus tard le 12 décembre les panneaux portant le nom occitan.

Or les attendus de ce jugement contiennent une double erreur historique qui témoigne de l'ignorance de ceux qui ont jugé.

Dire que « la traduction en langue occitane choisie en l'espèce est dépourvue de fondement historique », c'est énoncer une erreur manifeste.

Alléguer de surcroît que l'on ne saurait établir ni invoquer « l'existence d'un usage local suffisamment ancien et constant de la toponymie invoquée » ne saurait être soutenu qu'au mépris du plus élémentaire bon sens.

Ecrire enfin, comme l'a fait dans « Midi Libre » le citoyen Hadjadj, que « le nom primitif était le latin *civitas Magalonensium* » est d'une rare sottise.

Le citoyen susnommé ignore de toute évidence que durant tout le Moyen Âge, et dans toute l'Europe, les gens s'exprimaient oralement dans leur langue locale, mais que lorsqu'il fallait écrire, c'était obligatoirement en latin. Ecrire en utilisant la langue parlée ne se faisait que très rarement et pour des raisons très particulières, et les premiers exemples connus, en ce qui concerne l'occitan, sont peu nombreux et ne sont pas antérieurs au X^e siècle. Il fallut attendre le XII^e siècle pour qu'émerge réellement une littérature occitane écrite, grâce, notamment, à la poésie lyrique des troubadours. Mais sauf, là encore, très rares exceptions, tous les actes publics ou privés, tous les textes administratifs et juridiques, continuèrent à être écrits en latin, jusqu'à ce qu'en 1539 l'ordonnance édictée par François I^{er} à Villers-Cotterêts impose l'usage exclusif de la langue du roi, le français.

Affirmer par conséquent que « le nom primitif était le latin *Civitas Magalonensium* » est une absurdité.

Tout d'abord, *Civitas Magalonensium* ne peut figurer que sur des actes écrits. Ce n'était pas le « nom primitif », mais simplement la forme qu'il était nécessaire de donner au nom du lieu quand on voulait l'écrire. Et loin d'être primitive, cette forme était au contraire, nécessairement, seconde par rapport au nom qu'employaient les Maguelonais quand ils parlaient de leur cité, nom qui était évidemment en langue locale, dérivée certes du latin, mais évidemment très éloignée depuis longtemps du latin classique.

Il est à remarquer d'ailleurs que cette forme latine invoquée par M. Hadjadj ne signifie pas Maguelone, mais « la cité des Maguelonais ». Il est exclu qu'en parlant entre eux de celle-ci, les habitants aient dit, en langue locale, *la ciutat dels Magalonès*.

Le bon sens nous dit que pour eux, *la ciutat dels Magalonès*, s'appelait tout simplement *Magalona*. La forme *civitas Magalonensium* est donc une forme savante forgée pour les besoins de l'écrit à partir du nom réel, *Magalona*.

L'ignorance du citoyen plaignant se révèle encore plus évidente, quand il prétend que *civitas Magalonensium* est le « nom primitif » de Villeneuve-lès-Maguelone. C'est, on l'a vu, le nom savant, forgé uniquement pour les besoins de l'écrit, d'un lieu qui s'appelait tout simplement *Magalona*. Il n'est pas inutile peut-être de préciser que si l'on emploie cette périphrase « la cité des Maguelonais », (*civitas Magalonensium*) au lieu de dire tout simplement Maguelone, (*Magalona*), c'est que l'on parle ici de la seule agglomération, et non, comme dans d'autres actes, du comté de Maguelone (littéralement : le comté maguelonais, *Magalonensis comitatus*), du pays maguelonais (*Magalonensis pagus*), de l'évêché maguelonais (*Magalonensis episcopatus*) ou du terroir maguelonais (*Magalonense territorium*). On notera au passage que les actes emploient parfois les formes *Magdalonense*, *Magdalonensis*, ce qui confirme bien le caractère savant de la forme écrite, alors que dans la langue parlée le « g » était tombé, depuis longtemps sans doute.

En tout état de cause, *civitas Magalonensium* désigne la *cité*, c'est-à-dire l'agglomération seule de Maguelone, et non son terroir ou son comté. Où donc le citoyen plaignant a-t-il vu qu'il était question, ici, de Villeneuve-lès-Maguelone ? C'est donc une sottise redoublée que d'affirmer que *civitas Magalonensium* est le « nom primitif » de Villeneuve-lès-Maguelone, quand ce n'est, en réalité, que le nom savant, donc second, du lieu même de Maguelone, c'est-à-dire de la cité édifiée autour de l'église épiscopale – cité qui n'a rien à voir avec Villeneuve, si ce n'est que Villeneuve est sur le *territorium* de Maguelone - mais n'est pas Maguelone.

On en a pour preuve la charte datée du 15 mars de l'an 819, par laquelle le roi Louis le Débonnaire décida de restituer à l'église Saint-Pierre de Maguelone « une certaine *villa* qui est sur le terroir (*territorium*) de Maguelone, et dont le nom est *Villanova*. » Ce qui veut dire simplement que le roi restitue à l'église Saint-Pierre la propriété de cette *villa*, et naturellement les revenus qui lui sont liés, car une *villa* était à l'origine une exploitation agricole. Cet acte, qui provient des Archives de l'église de Montpellier et qui a été édité au XVIII^e siècle par le bénédictin Dom Vaissète dans sa monumentale *Histoire de Languedoc*, nous apprend que jusque là c'était le comte de Maguelone qui en avait le *beneficium*. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est qu'on a la preuve qu'il existait déjà à cette date un lieu nommé Villanova sur le terroir de Maguelone, lieu qui était - son nom suffit à l'indiquer - de formation plus récente que Maguelone même, et qui fut naturellement à l'origine de la ville actuelle.

Mais comme les « villes neuves » ne manquaient pas dans le pays, il fallait bien trouver le moyen de les distinguer les unes des autres. Celle qui était *in pago Elenensi*, c'est-à-dire au pays d'Elne, devint Villeneuve-de-la-Raho ; citons encore, au hasard, Villeneuve-lès-Avignon, Villeneuve-lès-Béziers, Villeneuve-la-Comptal près de Castelnaudary, Villeneuve d'Olmes en Ariège, etc.

Celle qui nous occupe devint tout naturellement en français Villeneuve-lès-Maguelone, autrement dit « Villeneuve près de Maguelone ». Ceci du fait que la

préposition connue en ancien français, *lez* ou *lès*, aujourd'hui tombée en désuétude dans le langage courant, subsiste toujours pour désigner quelques noms de lieux. Il est donc absolument certain qu'antérieurement à la forme française *Villeneuve-lès-Maguelone*, imposée dans l'écrit par l'édit de 1539, la langue orale employait obligatoirement la forme *Vilanòva de Magalona*, et que c'est sur celle-ci que s'est calquée la dénomination française.

Il est absurde de s'appuyer, pour le nier, sur le fait que la forme occitane n'est attestée par aucun document écrit. Evidemment, puisqu'il s'agit d'une dénomination appartenant à la langue parlée ! Il suffit cependant d'un peu de bons sens, et d'un minimum de culture en matière linguistique et historique, pour être tout à fait assuré que la forme *Vilanòva de Magalona* est linguistiquement et historiquement parfaitement fondée. D'autant que le nom de *Magalona*, commun à l'occitan parlé et au latin écrit, (à ceci près, on l'a dit, que l'écrit emploie parfois *Magdalona*) est très anciennement attesté : en 678, sous la domination du roi Wisigoth Wamba, fut délimité l'évêché de *Magalona* ; en 734, Charles Martel ordonna d'incendier les arènes et les portes de Nîmes et de détruire *Magalona* ; en 752, le goth Ansemond livra à Pépin, roi des Francs (c'est-à-dire à Pépin le Bref) Nîmes, Agde, et *Magdalona* ; etc. Il est tout à fait légitime que l'apparition, sur le terroir de cette cité, d'une « ville neuve », ait conduit à appeler cette dernière *Vilanòva de Magalona*.

Il reste peut-être à donner quelques explications sur le signe diacritique, en l'occurrence l'accent grave, qui, sur le panneau dont le citoyen Hajdajdj a exigé la destruction, surmonte le « o » de *Vilanòva*. Il indique simplement que ce « ò » se prononce comme le français « o », alors que le « o » occitan se prononce en réalité comme le français « ou ». C'est pourquoi, pour prendre un exemple simple, l'occitan *Tolosa*, qui se prononçait et se prononce toujours *Toulouso* (car le « a » final se prononce en occitan « o », mais un « o » très atténué, tendant vers un « e » muet) a donné en français *Toulouse*. Toutes les langues du monde ont leur système graphique propre. Le même son n'est pas écrit partout avec les mêmes lettres. Le son qui s'écrit « ou » en français, s'écrit « oo » en anglais, « u » en espagnol, en italien et en allemand, « o » en occitan classique. Le son que le français écrit « o » s'écrit « ò » en occitan. C'est aussi simple que cela.

Quant à savoir si ce « ò » contrevient aux lois de la République française en vertu de je ne sais quel article de je ne sais quel code, et si l'apposition, à l'entrée d'un village du pays occitan, d'un panneau subsidiaire rappelant le nom occitan qui est sans l'ombre d'un doute et sans aucune contestation possible le nom originel dudit village, contrevient à la sécurité routière, tout cela paraît si dérisoire qu'on répugne à en discuter, et qu'il est bien navrant de voir l'argent public dépensé à en débattre sérieusement, et à en juger.

Michel ROQUEBERT
Historien,